

INFORMATIONS ET PLAN POUR UN DÉVELOPPEMENT

1. Les territoires et entités partenaires

a) La Catalogne et les « pays catalans » sont le pôle principal de l'Eurorégion Pyrénées-méditerranée (EPM). Cette communauté autonome espagnole du nord-est de la péninsule ibérique est forte, en effet, de plus de 7,5 millions d'habitants. C'est le partenaire le plus peuplé de l'EPM, également le plus puissant au point de vue économique, et sa capitale, Barcelone, est une grande métropole européenne pouvant rivaliser sur certains plans avec Madrid. La « Generalitat de Catalunya » (en Catalan) est en outre perçue comme nantie d'une identité culturelle et linguistique propre, lui permettant de rayonner sur des territoires dont les habitant(e)s sont censé(e)s partager sa langue et ses mœurs : ce sont « les pays catalans », dont certains (la communauté Valencienne, qui défend son particularisme avec force et se défend de toute soumission à l'influence catalane ; l'Andorre, principauté co-présidée par le chef de l'état français et l'évêque d'Urgell, quelques villes de Sardaigne) sont situées en dehors de l'EPM, contrairement aux îles Baléares conquises au XIII^{ème} siècle sur les Musulmans par le roi Jacques (Jaume) I^{er} et comptant aujourd'hui 1,2 million d'habitants ou au Roussillon (90% du territoire du département français des Pyrénées Orientales).

b) La région Occitanie, issue de la réforme territoriale de 2014, est le troisième membre de l'EPM aux côtés de la Catalogne et des îles Baléares. Ce vaste territoire (au troisième rang des régions françaises quant à sa superficie, après la Guyane et la Nouvelle-Aquitaine) compte près de six millions d'habitants. Il est l'héritier des anciennes régions Midi-Pyrénées (dont le centre administratif, Toulouse, est devenu la capitale de l'ensemble) et Languedoc-Roussillon ; son unité est donc récente et son identité semble relativement confuse, en partie seulement « occitane » en termes de linguistique, comme ses ambitions en matière de coopération transfrontalière ont été plus longues à s'affirmer que sur le versant sud de "la barrière" pyrénéenne. Écarté un temps de tout partenariat par les Catalans, suite à l'élection de nombreux conseillers régionaux FN, le Languedoc-Roussillon s'est en effet montré globalement sceptique face à l'EPM. (le Président du Conseil Régional, Georges Frêche, propose en 2005 de rebaptiser la région « Septimanie » et entend promouvoir Montpellier comme métropole concurrente de Toulouse comme de Barcelone) alors qu'il s'engageait sans état d'âmes dans d'autres coopérations internationales, notamment dans « la communauté de travail des Pyrénées ». Tout au contraire, les décideurs toulousains et les élus de l'ancienne région Midi-Pyrénées sont partisans de longue date d'un rapprochement avec Barcelone et la Catalogne.

c) L'Aragon ne fait plus partie de l'EPM bien que cette communauté autonome ait fait partie des initiateurs du projet d'eurorégion, lancé en 2004. Les Aragonais ont pris prétexte d'un différend portant sur la conservation d'objets culturels par le musée de Llerida (en Catalogne) provenant de paroisses aragonaises (autrefois dépendantes de l'évêque de Llerida mais rattachées récemment au nouveau diocèse de Monzon) pour suspendre leur participation, en 2006. Les paroisses en question se trouvent dans « la

frange » orientale de l'Aragon, parfois décrite comme une région de langue catalane et objet d'un irrédentisme de la part de certains acteurs politiques et culturels catalans. Les relations entre les deux communautés espagnoles restent compliquées, au point que l'Aragon semble à présent décidé à torpiller la candidature de Barcelone à l'organisation des JO d'hiver en 2030, qu'elle avait pourtant appuyée en 2021 ! Malgré ce départ a priori définitif de l'Aragon, l'EPM est un « poids lourd » en Europe : groupant 15 millions d'habitants (c'est plus que 20 des 27 pays membres) sur une aire plus vaste que le territoire de 19 des états de l'Union, elle est aussi très riche (son PIB est équivalent à celui de l'Autriche) industrialisée et innovante (Toulouse est l'une des capitales européennes de l'aérospatiale).

2. Les objectifs et les résultats d'une eurorégion déjà ancienne

a) Deux priorités essentielles sont assignées dès l'origine (c'est en 1991 que s'esquissent les premiers partenariats si l'Eurorégion n'est créée qu'en 2004) aux politiques transnationales dans la région Pyrénées-Méditerranée. Comme partout ailleurs, les acteurs privilégient d'abord la coopération culturelle. Il s'agit tout à la fois de s'emparer d'une question fondamentale compte tenu de la situation locale (relations entre la Catalogne Nord, française, et la Catalogne Sud, espagnole, mais encore entre France et Occitanie d'une part, Espagne et « catalanisme » d'autre part) mais aussi de saisir une opportunité. A l'époque, la coopération culturelle est, en effet, l'un des enjeux les plus importants posés au plan communautaire, qui permet de bénéficier de fonds importants au titre du programme INTERREG (cinq milliards d'euros par an distribués au niveau de l'Union tout entière). Le second axe de travail commun, de part et d'autre de la frontière, est donc naturellement la création d'instruments « ad hoc » visant à organiser la demande et l'utilisation conjointes de subventions européennes : des structures portant les projets dans le cadre d'un habillage territorial pertinent (celui de l'eurorégion) sont montées. b) L'EPM s'est donnée pour objectif à sa création de répondre efficacement aux problèmes posés par le grand élargissement des années 90, qui faisait peser le risque d'une diminution des aides allouées par les institutions européennes, mobilisées ailleurs, et d'être ignoré par les décideurs, préoccupés par le sort d'autres régions récemment intégrées. Il s'est donc agi dans un premier temps d'affirmer l'existence de l'eurorégion : or, c'est surtout la Catalogne qui s'est dotée dans un premier temps de moyens importants en terme de représentation extérieure voire de lobbying (c'est depuis 2013 seulement que la région membre assurant la présidence tournante de l'EPM assure sa promotion auprès des institutions de l'Union). Mais il importait aussi de définir une politique voire une identité culturelle commune. Ce n'est qu'à partir de la transformation institutionnelle des années 2000 (voulue pour donner plus de consistance aux structures de coopération eurorégionales, vues jusque là comme des territoires de convenance, peu cohérents) que des impacts significatifs ont été observés en la matière. c) L'EPM devient en 2009 un GEOT (groupement européen de coopération territoriale) et s'affirme comme une entité portée par un vrai leadership (notamment celui de Pasqual Maragall pour la Catalogne et Martin Malvy pour Midi-Pyrénées) ; c'est le premier GEOT ne regroupant que des régions à l'exclusion d'autres territoires (départements, groupements de communes, etc.) et le dixième groupement créé en

Europe dans l'ordre chronologique (le premier, dès 2008 : est celui de l'eurométropole lilloise). L'EPM a désormais un siège emblématique (à Perpignan depuis 2017) et peut se targuer d'un bilan honorable (réussite des coopérations touristique, universitaire, portuaire, médicale et scientifique et obtention, en 2014, du premier Prix européen 'Building Europe across Borders', saluant ainsi les réalisations et les résultats du projet « Creamed,» porté par l'EPM à destination des jeunes entrepreneurs - le prix distingue alors l'Eurorégion comme la meilleure structure de coopération territoriale européenne de l'année. L'EPM a défini 4 axes d'action privilégiés pour 2021-2030 : réponse aux urgences climatique et environnementales, aide à l'essor d'une économie innovante et résiliente, pratique inclusive de la citoyenneté dans le respect de la diversité culturelle, définition d'une ambition méditerranéenne commune. Pour autant, les résultats de l'EPM sont encore relativement limités et ignorés du grand public (le GECT Cerdagne et son hôpital international sont un exemple de réalisation plus spectaculaire, portée par un territoire de projet plus petit que l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, dont la taille ne répond pas forcément au principe de subsidiarité tel que défini par l'UE : laquelle, en matière de politique de cohésion, accorde la priorité aux projets portés par des régions administratives plus petites : les communautés espagnoles ou les anciennes régions françaises (celles d'avant la fusion de 2014).

SUJET 2 - L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : dynamiques et défis économiques et environnementaux dans le contexte de la politique de cohésion de l'Union Européenne

On ajoutera une troisième partie (NOTA BENE : les variantes consistant en un sujet sur l'EPM et la politique de cohésion ou sur l'EPM et les défis environnementaux sont traitées dans le cours)

3. Une intégration réussie conforme aux objectifs de la politique de cohésion européenne ?

a) Un effacement partiel mais spectaculaire des frontières (quelques exemples dont celui de la "route neutre" de Puigcerda, des infrastructures ferroviaires : une nouvelle LGV essentiellement, des liaisons autoroutières transfrontalières ou de l'hôpital international de Cerdagne) ; une intégration grandissante des trois ensemble régionaux (Catalogne, Baléares, Occitanie) grâce à une eurorégion suffisamment active pour être devenue l'un des tout premiers GECT et à des initiatives locales (accès harmonisé aux remontées mécaniques dans les stations de ski et promotion touristique commune, aides aux jeunes entrepreneurs et étudiants, subventions à la culture, etc.) mais des effets trop peu dynamisants pour venir à bout des hésitations aragonaises et empêcher cette communauté autonome fondatrice de l'EPM de se tenir à l'écart de l'EPM puis de la quitter définitivement. b) Mais un bilan politique contrasté (l'impact positif de l'intégration européenne a, semble-t-il, été plus grand dans les régions urbaines et prospères dont notamment Barcelone, et Gérone au Sud, Toulouse et la nébuleuse littorale Montpellier-Béziers-Perpignan au Nord ; les flux de travail et autres échanges restent modestes comparativement à d'autres eurorégions - notamment, pour la France, celles du Nord et de l'Est). L'EPM a été relancée après les bouleversements administratifs opérés en France en 2014 et malgré la confirmation

du départ de l'Aragon ; Barcelone demeure une eurocité reconnue malgré la récente crise politique survenue en Catalogne ; les élus de l'eurorégion songent à intégrer des espaces de coopération plus larges (en s'associant à l'arc méditerranéen par exemple) mais ils devront tenir compte de la décision européenne de privilégier les régions statistiques NUTS-2 comme échelle d'intervention la plus appropriée, en vertu du principe de subsidiarité à la politique de cohésion. C) Représentant 14% du PIB de l'UE, l'EPM compte près de six millions d'emplois et plus de 400 000 étudiants; c'est son dynamisme économique qui a valu au GECT une reconnaissance continentale primée en 2014. L'EPM entend contribuer à la modernisation du tissu industriel de ses territoires (la Catalogne souffre d'un secteur textile en crise mais attire les IDE, ce qui lui permet de disposer de nombreux emplois dans le secteur automobile et pharmaceutique - où elle compte pour 60% de la production totale de l'Espagne ; le réseau d'entreprises industrielles est également très développée Midi-Pyrénées où la présence d'Airbus et du pôle de compétitivité Aerospace Valley est dynamisante ; le Languedoc-Roussillon connaît un développement industrialo-portuaire modeste autour de Sète (mais le bassin d'Alès est en crise) et les Baléares sont essentiellement vouées au tourisme (encore que la Catalogne soit la première destination espagnole). L'existence de l'EPM ne suffit pas à gommer l'image d'une économie "à deux vitesses" ni à éteindre toute concurrence entre les espaces qu'elle regroupe. Elle pourrait aider à l'essor des cultures biologiques (déjà acté en Midi-Pyrénées, dédiée surtout aux grandes cultures et première région agricole, alors que le Languedoc est tourné vers les fruits et la vigne, voire l'ostréiculture, et la Catalogne spécialisée dans l'élevage bovin quand les Baléares ne produisent que quelques citrons et amandes). d) L'EPM souhaite devenir d'ici 2030 un "territoire durable". Dès 2020, elle a lancé un fonds de relance afin d'aider des projets liés aux économies circulaire (recyclage et réduction des gaspillages), verte (responsabilité et équité dans un contexte de pénurie) et bleue (écosystème économique inspiré des écosystèmes biologiques). Les principales actions réalisées jusqu'ici consistent à diminuer les impacts négatifs pour l'environnement de l'économie touristique (projet ENEG.TUR) en gérant notamment de manière plus rationnelle la ressource en eau et à définir et mesurer des indicateurs fiables pour évaluer le changement climatique et ses effets (une préoccupation de l'eurorégion EPM depuis 2011, compte tenu des risques importants d'inondation catastrophique dans les territoires de l'EPM).